

République française
Département de l'Hérault

Commune  de Rosis

Conseil Municipal

Séance du 1er Octobre 2007 à 22 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Monique DELMAS -
Martine CANDEL - Gérard LUNA - Michel CANOVAS - Eric NAUTRE - Germain FARENQ -

Membre (s) absent(s) excusé (s) : Bernadette PINATON (Pouvoir à Jacques
MENDES)-Michel CANOVAS (Pouvoir à Gérard LUNA)-Moïse ROQUES (pouvoir à Germain
FARENQ)

Membre (s) absent(s) : - Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : - Martine CANDEL

ORDRE DU JOUR

1 - DOUCH - PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que dans le cadre de la politique de développement éco touristique qu'elle est entrain de mettre en place sur le haut de la commune avec des hébergements de qualité, le point d'info tourisme et la maison du mouflon et du Caroux à Douch, il serait souhaitable de mettre en place une aire de loisirs sur cette partie de la commune.

Il indique, que dans le cadre du projet de restauration du presbytère et de son proche environnement, il y aurait lieu de favoriser l'accès de l'église et d'aménager une aire de loisirs qui fait cruellement défaut sur cette partie de territoire particulièrement fréquentée et propose de solliciter les services du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Conseil Général de l'Hérault pour la réalisation d'une étude paysagère.

Il précise que le terrain que nous envisageons d'acquérir qui se situe face à l'église, est propriété des PEP, à qui nous avons fait savoir que nous étions acquéreur de ce terrain entre autres, qui sont d'intérêt général.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer

Avis du Conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à examiner la faisabilité de ce projet et à entreprendre toutes les démarches qui s'imposent.

2 - CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA C.D.C LES SOURCES (Délib)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'école de musique de la communauté de communes « les Sources », accueille les enfants domiciliés sur le canton et dispense de nombreuses disciplines musicales.

Il indique que les inscriptions des personnes intéressées devront se faire auprès de la Mairie de Rosis.

Il précise qu'une convention qui définit les modalités d'inscriptions et de règlements doit être signée avec la CDC. La commune règlera directement la CDC, et demandera à son tour, la participation aux familles concernées.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et l'autorisation de signer cette convention.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la signature de la convention avec la CDC « les sources » qui favorise l'accueil des enfants de notre communes à l'école de musique de Lamalou les Bains.

3 - ROSIS - COL DE MADALE - POINT INFO TOURISME

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le permis de construire du point d'info tourisme du col de Madale, qui compte tenu de nouvelles dispositions et de sa situation géographique à été déposé par l'architecte auprès de la DDE.

Il indique que cette structure se doit d'être exemplaire et correspondre aux normes qu'exigent l'accueil du public et le stationnement des véhicules.

Il indique que ce point d'info tourisme situé en un point stratégique de la commune, proche à la fois de la forêt des écrivains combattants, dont un projet de mise en valeur est à l'étude et de celui du massif du Caroux où un projet de réalisation de maison du mouflon et du Caroux, va voir le jour. Ces projets ,sont de nature à favoriser un développement éco touristique durable sur l'ensemble de cette zone.

Avis du conseil :

Le conseil unanime approuve et prend acte de ces informations.

4 - DOUCH - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le permis de construire du projet de réalisation de la maison du mouflon et du Caroux destiné à l'accueil de visiteurs à Douch vient d'être déposé par l'architecte mandaté par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il rappelle au conseil que bien que ce projet soit porté et financé par la communauté de communes, il sera rendu à la commune de Rosis, qui aura en la charge, sa gestion et son fonctionnement.

Il indique que quelques modifications ont été apportées au projet initial, notamment la suppression d'un WC public qui ne s'intégrait pas harmonieusement dans le proche environnement de la Maison du Mouflon.

Avis du conseil :

Le conseil unanime, approuve et prend acte de ces informations.

5 - ADSL - RESEAU PUBLIC HAUT DEBIT- Num'Hér@ult

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil de la réunion a laquelle il a assisté au conseil général dans le cadre du projet de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques qui a pour objectif de couvrir la totalité du territoire héraultais avec un réseau public départemental à haut débit.

Il indique que le délégataire nous a fait savoir qu'il subsiste cependant pour quelques communes des zones blanches résiduelles. C'est hélas, le cas de notre commune dont la couverture par **le réseau Num'Hér@ult**, est inférieure à 50%.

Il indique qu'afin d'évoquer cette problématique, Francis CROS conseiller général en charge des technologies de l'information et de la communication au Conseil Général de l'Hérault à souhaité nous réunir en présence du délégataire afin de déterminer les moyens de mise en œuvre d'une technologie différente qui permette de couvrir l'ensemble du territoire et de savoir qui sera maître d'ouvrage du projet.

Il faut savoir que la mise en place d'initiatives isolées pour permettre de couvrir la totalité de notre territoire, bénéficiera de cofinancements de l'Etat, de la Région, du département et de l'Europe.

Il indique qu'il a précisé au président de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, que la commune souhaite prendre rang pour être couverte en sa totalité par le réseau haut débit et que la communauté assume la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du projet, ce qu'il a accepté.

Avis du conseil :

Le conseil unanime demande aux délégués communautaires d'être vigilant et de suivre ce dossier avec beaucoup d'intérêt car l'ADSL aujourd'hui constitue une des revendications premières de nombreux résidents.

6 -LE CROS -

REFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le projet de revêtement en béton de la rue principale qui traverse le hameau, dont nous avons évoqué le coût lors du précédent conseil et les démarches pour le formaliser, sera réalisé en totalité.

Il précise qu'à cette occasion, afin de ne pas rouvrir la voie dans un proche avenir pour installer un réseau de collecte et de transport, il sera procédé à l'enfouissement d'une canalisation favorisant l'évacuation future des effluents et des eaux usées d'une partie des habitations situées sur la partie haute du hameau.

Il indique que des discussions sont en cours pour acquérir un terrain destiné à accueillir et à traiter l'assainissement de ce hameau.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations.

7 - PRESTATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'à partir du 1er octobre 2007, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sera mis en place au sein de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il indique que les prestations du SPANC seront les suivantes :

- **I**nstruction des projets dans le cadre d'une construction d'habitation ou de sa réhabilitation, contrôle de la conception, de l'implantation et des travaux de recouvrement.
- **V**isite périodique des dispositifs d'assainissement non collectif existants.

Dans un premier temps, recensement et visite de chaque dispositif existant, puis visite périodique de chaque installation **tous les 4 ans**. (*Vidange de la fosse obligatoire tous les 4 ans*).

Il précise que le secrétariat de la mairie remettra à chaque pétitionnaire lors du retrait des imprimés de demande de PC ou de DT, un questionnaire qui devra être renseigné et joint lors du dépôt du PC ou du DT. Ce dernier sera adressé au service du SPANC de la Communauté qui aura un délai d'un mois pour le traiter. Les demandes de permis seront adressées à la DDE conformément aux nouvelles dispositions qui seront mise en place à compter du 1^{er} octobre 2007.

- **L**utte contre les problèmes de salubrité causés par des installations d'Assainissement non collectif.
- **E**laboration de brochures et documents d'informations à destination des usagers.

Il précise que le règlement du SPANC peut être consulté en mairie.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations.

8 - ANDABRE -

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE ST CHARLES

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une partie de la voûte dans le fond de l'église d'Andabre, présente des fissures importantes qu'il est nécessaire de réparer avant qu'elles ne s'aggravent.

Il indique que la commune a fait intervenir récemment l'employé communal afin de restaurer une partie de l'estrade de l'autel de la vierge et réparer l'autel côté droit qui s'était entièrement effondré. Des placards ont également été aménagés dans la sacristie.

Il propose donc, sachant que le diocèse n'est pas en capacité de financer ce type de travaux, de faire intervenir l'employé communal pour endiguer l'aggravement des fissures.

Il indique cependant, que compte tenu de la hauteur de la voûte, il est nécessaire de louer une nacelle pour effectuer cette petite réparation.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et l'autorisation d'engager les dépenses nécessaires à la location d'une nacelle ou d'un échafaudage adapté.

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de ces informations et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire aux réparations qui s'imposent.

9 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR (Délib)

Monsieur le Maire indique au membre du conseil qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 92/979 du 19 novembre 1982 un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les contributions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

Il indique aux membres du conseil qu'il a lieu compte tenu du changement du comptable du trésor de renouveler notre demande de concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de fonction au taux en vigueur.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable au renouvellement du concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et à l'indemnité de fonction inérant à sa charge.

10 -PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE PAROISSIALE DE DOUCH (délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'entretien qu'il a eu avec **la présidente de l'association de sauvegarde de l'église paroissiale Ste Marie de Douch**, qui sollicite l'autorisation de la commune afin de procéder à des travaux de restauration de ce sanctuaire déjà cité dans un acte de 966, qui présente des signes de dégradations récurrents.

Il indique que la présidente demande à la commune d'être maître d'ouvrage de ce projet de restauration, dont la maîtrise d'œuvre serait confiée à un architecte.

Le maire précise, qu'il a fait savoir à la présidente, qu'il y avait lieu dans un premier temps, de solliciter l'autorisation du conseil avant toute élaboration d'un dossier de restauration de cet édifice.

Il propose donc aux membres du conseil après avoir pris connaissance d'informations concernant ce dossier, s'il en accepte le principe, de l'autoriser à signer une convention avec la présidente de cette Association pour préciser les termes de notre accord et les modalités de financement de ce projet.

Il précise qu'il a bien informé la présidente, que la commune n'était pas en capacité de participer financièrement à ces travaux, qui demeureront à la charge de l'association.

Il demande au conseil de bien vouloir s'exprimer en la matière et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime accepte de confier à l'association la réalisation des travaux de réparation de cet immeuble et émet un avis favorable à assurer la maîtrise d'ouvrage aux conditions précitées.

11 - PROJET DE RESTAURATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE DOUCH

Monsieur le maire indique aux membres du conseil, que la commune est souvent sollicitée par des particuliers pour louer une salle, afin d'organiser des repas festifs à l'occasion d'anniversaires ou autres événements de ce genre, qu'elle est obligée de refuser compte tenu que nos hébergements, à Douch notamment, qui sont situés à proximité d'habitations, engendrent des nuisances sonores aux proches riverains.

Il indique que l'ancien presbytère de Douch se prêterait aisément à ce type d'accueil et qu'il est regrettable que la commune ne tire aucun profit de cet équipement qui pourrait être opérationnel à moindre frais et générerait des ressources non négligeables pour la commune.

Il propose donc, après examen de l'état des lieux du presbytère de Douch, d'envisager les travaux de restauration concernant prioritairement, le remaniement des lauzes sur les parties où sont signalées des infiltrations.

Il propose également dans la pièce annexe, d'une superficie de 12 m², l'installation d'une cuisine et d'un WC, et dans la grande salle d'une superficie de 60m² la construction d'une cheminée.

Le financement de ces travaux réalisés par l'employé communal ne concernera que la fourniture du matériel et des équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire

12- FORET DES ECRIVAINS COMBATTANTS - PROJET DE VALORISATION ECO-TOURISTIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un projet de valorisation touristique de la forêt des écrivains combattants à l'initiative du conseil général de l'Hérault, à mis en place un comité de pilotage dont nous sommes membres et qui réunit périodiquement tous les partenaires associés, afin d'évoquer en leur présence l'avancé du Projet.

Il indique que dans sa partie nord, la forêt des écrivains combattants à une emprise d'environ 10 hectares sur la commune de Rosis, les terrains étant propriété, de la commune de Combes.

Il précise qu'une réunion réunissant les deux communes, l'ONF et l'agence foncière aura lieu prochainement pour déterminer les modalités d'utilisation du domaine communal, des voies de communications, des aires de stationnement et donner l'avis de l'assemblée municipale.

Il sera rendu compte des travaux de cette réunion lors du prochain conseil

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations

13 - JOURNEE RANDO

Monsieur le Maire d'informer les membres du conseil du franc succès de la journée rando organisée dans le cadre de la semaine de découvertes des itinéraires de promenades et de randonnées inscrits au plan départemental organisé par le CDRP 34 en lien avec la commune .

Il indique une participation record de 45 personnes qui se sont retrouvés sur le PR « les Banissous » 3 ème PR mis en place sur la commune.

Il remercie les employés communaux et les membres du conseil qui ont pu se libérer pour aider à l'organisation de cette belle journée.

Il précise qu'il ne doute pas de l'intérêt de ce type de journée qui permet à des gens de l'extérieur toujours extasiés par la découverte des panoramas qu'offrent notre territoire et de faire connaissance avec ses prestataires et ses professionnels du tourisme, et nous incite à programmer annuellement une journée de ce type en septembre de chaque année.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ses informations et émet un avis favorable à l'organisation de ce type d'évènement.

14- SITE INTERNET COMMUNAL <http://www.rosis-languedoc.com>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une rubrique informations communales va être mise en place sur notre site internet afin de mieux informer ponctuellement tous nos administrés sur les actions communales et porter à la connaissance de tous les actions que nous serons amenés à engager en matière touristique , de protection , de valorisation du patrimoine architectural, environnemental et de développement économique durable .

Il précise que depuis sa mise en ligne, les visites de notre site sont en progression constante, ce qui est fort encourageant, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un site se doit être vivant et qu'il faudra faire en sorte de fournir la matière nécessaire pour le rendre le plus attractif possible.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir faire toute la publicité qui s'impose pour le faire connaître et reconnaître. Les retombées d'internautes sont toutes très élogieuses.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations.

15 - LA COMBE d'ANDABRE- COUPE DE DEUX PEUPLIERS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que deux peupliers situés en bordure d'un chemin communal proche des habitations à la Combe, risquent d'occasionner par fort vent, des dégâts collatéraux aux habitations toutes proches. Ils mesurent près de 20 m.

Il propose aux membres du conseil de faire intervenir un artisan agréé en la personne de M. Raynal et sollicite l'autorisation d'engager la dépense nécessaire cette intervention.

Avis du conseil :

Le conseil émet un avis favorable à cette intervention

**16 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC -
PRISE EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DES FRAIS D'ECLAIRAGE PUBLIC (Délib)**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, que vu la décision du conseil communautaire en date du 7 juin 2007 qui a validé le dispositif du « Pacte financier de solidarité,

Il propose aux membres du conseil de transférer à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc la compétence « prise en charge de l'ensemble des frais de fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire communautaire ».

Il demande la modification des statuts afin que la compétence « prise en charge de l'ensemble des frais de fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire communautaire » puisse y figurer, en tant que compétence supplémentaire.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable au transfert à la communauté de communes de la compétence « prise en charge de l'ensemble des frais de fonctionnement de l'éclairage public » en tant que compétence supplémentaire.

17 - TRAVAUX SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que **des dégradations sur le chemin de la Palisse** nous ont amené à contacter l'entreprise qui a fait les travaux et qui va procéder dans le courant de la semaine à la remise en état de cette voie.

Il indique également qu'il a demandé au conseiller général, au député V. Pdt du conseil général et à la directrice des infrastructures au sein du conseil général **d'aménager le col de Madale** afin de pouvoir installer le point info tourisme.

Il précise que les travaux de remise en forme de la déviation sur la RD 180 des Avels au Col de Madale sont terminés et que cette voie **va être traitée avec un revêtement en goudron bi couche.**

Il indique également qu'un revêtement en enrobé fin va être réalisé **sur la voie qui mène au hameau du Tourrel.**

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations.

18 - EMPLOYE COMMUNAL - PLANNING DES TRAVAUX

Le Maire indique aux membres du conseil le programme des travaux de l'employé communal qui seront effectués en fonction des disponibilités de ce dernier.

- **Mise en place de Gravillons dans le cimetière de Douch.**
- **Nettoyage des bassins et débroussaillage du proche périmètre des sources communales (Douch- Le Malpas - Perpignan de la Grave - le Cabaret - le Cambaut - Madale - Rosis - Rogainard - La Palisse.)**
- **Construction des points de propreté à Andabre.**
- **Remaniement de la toiture du presbytère de Douch, et aménagement d'une cuisine d'une cheminée, d'une toilette et d'un WC.**
- **Réalisation et pose des 20 panneaux d'indication sur les sentiers communaux.**
- **Réparation des fissures de l'église d'Andabre.**

Le Maire

Jacques MENDES

Divers

- **Reconstruction d'un mur à proximité du refuge de Douch.**
- **Réparation d'une partie du réseau d'assainissement à Compeyre.**
- **Réalisation d'un aménagement en ciment pour empêcher les eaux de pluie de pénétrer dans un garage au Tourrel.**
- **Prochaine réunion de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à la Montalarié (Tarn) le mardi 2 octobre 2007.**